

PAR COURRIEL

Québec, le 27 février 2023

Monsieur Étienne Côté-Duret
Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
etienne.coteduret@mamh.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford – Questions complémentaires – DQ4



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **1^{re} mars 2023 à 10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Pouvez-vous détailler comment la délimitation de territoires incompatibles avec les activités minières (TIAM) par des municipalités régionales de comté (MRC) ou villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC fonctionne et pourrait s'appliquer dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un parc national? De façon plus particulière, est-il possible de délimiter un TIAM en périphérie d'un parc national afin de créer une zone tampon?
2. Avez-vous une carte présentant les TIAM en périphérie du projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford? Si oui veuillez la fournir à la commission.
3. Veuillez expliquer comment fonctionnent les compensations tenant lieu de taxes pour les municipalités dans le cadre de l'établissement ou de l'agrandissement d'un parc national.